



# **ACADEMIE DE BORDEAUX**

# **LYCEE LOUIS BARTHOU - 0640055m**

# 64000 PAU

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 8 JUILLET 2021

Année scolaire : 2020-2021 Numéro de séance : 05

Date de convocation : 25/06/2021 Présidence de : M. ROTTIER ERIC Quorum: 12

Nombre des présents : 14 Nombre d'absents excusés : 4

Début de la séance à : 18h en Salle I.87

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
	Vote Extrait Motion		4 444	Désignation	N°
ORDRE DU JOUR:  1. Désignation d'un secrétaire de séance 2. Adoption du Conseil d'Administration n°5 3. Présentation du PV du CA n°5 du 8 juillet 2021 4. Projet d'établissement année 2021/2022:  Information sur la rentrée 2021 (Ajustements au regard des effectifs, introduction des licences PPPE)  Liste des Manuels scolaires Répartition de la dotation des indemnités pour Missions Particulières (IMP) Actions / Projets 2021/2022 Convention CPGE avec l'Université Bordeaux Montaigne Convention PPPE avec l'Académie de Bordeaux et l'UPPA Mise à jour du règlement intérieur du service restauration (accueil des étudiants PPPE) Accueil d'un référent jeunesse de la Région Nouvelle-Aquitaine Bilan CVL + « Devoirs tous Citoyens »  5. Organisation Administrative : Concessions de logements 2021/2022 Hygiène et Sécurité : PV du CHS du 22 juin 2021  7. Conventions / Contrats : Contrat de police d'abonnement lié aux conditions d'abonnement au service public pour la production et l'exploitation du réseau de chaleur de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées Recrutement de personnels de surveillance pour l'année 2021/2022 (AED et AESH)					
<ul> <li>8. Budget 2021 :</li> <li>DBM pour information : subventions spécifiques</li> <li>DBM pour vote : répartition des crédits globalisés (LOLF) et prélèvements sur fonds propres (achats matériels et travaux de peinture)</li> </ul>					
9. Questions diverses (à déposer à mon secrétariat 48h avant la réunion du conseil d'administration).					

Signature : Le Président, Le Secrétaire,

# **PRESENCE AU CONSEIL**

Е

Nom - Prénom

Α

Χ

Χ

Titulaires

Signature

Séance du : 08/07/2021

Chef d'Établissement

Gestionnaire

Adjoint

Nom - Prénom

M. ROTTIER Eric

M. GIRAUD Patrick

M. ROUE Sébastien

Qualité

Administration

			^			,		
	CPE	M.GUILHAUMAUD Christophe	х		Mme ROQUES Marylis			L
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Mme ESPAGNAC Frédérique			Mme FRANCQ Nathalie			
		M. CHERET Pierre			Mme ALONZO Emilie			
	Commune-siège Communauté d'agglomération	M. PLEGUE Jean-François	Х		Mme LOUVET GIENDAJ Catherine			
		M. SAUBATTE Eric			M. LAURAND Régis			
Personnalité qualifi	iée	M. BOURDAT Marc	х					
		M. LAPORTE Didier		Χ				
Total			6	1				
Personnels de l'établissement	Personnels administratifs	Mme ERTAURAN- VERITE Marianne	х		M. DOUMENG Stéphane			
	techniques et ouvriers	M. COUVREUR Xavier	Х		M. DA COSTA Stéphane			L
	sociaux et de santé	Mme LEMAITRE Karine	Х		Mme DESGARDIN Sandrine			
Total			3					
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	M.MARTINEZ Fabrice			M. DERBALI Rachid			
it cieves		Mme BOUCHEMAL- MBIGUINO Zina		Х	Mme GIMENEZ Lydia		Х	
		M.NUSSBAUMER Christophe	x		Mme RAMOND Evelyne			
		M. MAZEYRIE Cédric		х	Mme BERAUD Valérie		х	L
		M. RIETSCH Michel	x		Mme LE BONNIEC Sandra			
	Elèves	M.MINVIELLE Romain	х		Mme BARANGER Camille			L
		Mme MINYASAN- CARCY Nathalie			Mme BRITSCH Natacha			
		Mme LEPERE Agathe		Х	Mme LEPERE Alix			
		Mme BABY Mathilde			Mme BOUCHE Chloé			
Total								g.

Suppléants

Signature

Α

## **RUBRIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Lors de la réunion précédente du 26 novembre 2020, le Conseil d'Administration avait procédé à la désignation des secrétaires de séance pour les réunions prévues de l'instance au cours de l'année scolaire 2020-2021 :

- Pour la séance de février 2021 : Mme BOUCHEMAL-MBIGUINO Zina, élue représentante des parents d'élèves FCPE,
- Pour la séance d'avril 2021 : Mme ERTAURAN-VERITE Marianne, élue représentante des personnels ATSS,
- Pour la séance de juin 2021 : M. MINVIELLE Romain, élu représentant des élèves lycéens.

Le Conseil d'Administration du Lycée étant composé de 22 membres titulaires, le quorum est fixé à 12 présents. Il est atteint, avec 14 participants en début de séance (cf. feuille d'émargement). Monsieur BOUCHETA, Proviseur-Adjoint, est également présent à titre d'auditeur et M. ROTTIER, président du conseil d'administration ouvre la séance

#### 2. Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration n° 5

Monsieur ROTTIER présente l'Ordre du Jour ci-dessus, avec un aperçu de chaque point.

Il précise que deux points sont ajoutés (ci-dessus en rouge), en rapport avec la Vie Lycéenne. Ils seront présentés par Romain MINVIELLE, Vice-Président du CVL et élu lycéen.

Monsieur NUSSBAUMER, élu des Parents d'Élèves, soumet une modification, celle de l'année scolaire concernant le grand point "Projet d'Établissement", passant de "2020-2021" à "2021-2022".

Monsieur ROTTIER acquiesce, il s'agissait d'une erreur. Il précise que seul le point "Bilan de l'année du CVL" concerne l'année scolaire écoulée. Le président de séance laisse circuler la parole, pour les remarques éventuelles. Aucune n'est à noter.

Ordre du Jour modifié adopté à l'UNANIMITÉ - 14 VOTANTS.

#### 3. Présentation du PV du Conseil d'Administration n°4 du 29 Avril 2021

Le Procès-Verbal du dernier Conseil d'Administration (Jeudi 29 Avril 2021) est soumis aux remarques et modifications par Monsieur ROTTIER. Aucune n'est à noter.

VOTE : L'ordre du jour du Conseil d'Administration n°4, est adopté à l'unanimité des 14 votants.

## **RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU - PROJET D'ETABLISSEMENT 2020-2021**

#### 4. Projet d'établissement

1. Informations sur la rentrée 2021 (ajustements au regard des effectifs, introduction des licences PPPE...)

Le premier point de l'ordre du jour est introduit par Monsieur ROTTIER, il s'agit d'un document récapitulatif pour la rentrée prochaine, une actualisation de ce qui avait été travaillé par l'instance au mois de Février 2021. Sans revenir sur les principes, les nouveautés ou confirmations sont abordées.

- Les effectifs en PPPE passent en prévisionnel de 40 à 80. L'Inspection Académique prévoit 1947 élèves et étudiants scolarisés au lycée à la rentrée, dont 14 classes de 2nde (toutes complètes, c'est une de plus que l'année passée).
- M. BOUCHETA et M. GIRAUD signalent que plusieurs familles n'ont toujours pas inscrit leur enfant au moment du Conseil d'Administration, alors qu'il a préalablement été affecté au lycée par les services de l'Inspection Académique.
- M. ROTTIER poursuit en indiquant qu'il y a des délais à respecter, et qu'il a donné l'instruction aux services de la scolarité de ne plus accepter les demandes de ces familles un peu négligentes. Il rappelle que le Lycée Louis Barthou est très attractif. Ces places seront donc proposées à d'autres familles.
  - En 1re, une classe supplémentaire est ouverte par rapport à l'année écoulée (classe complète). 51 groupes de spécialité sont prévus en 1re, inchangé. Un groupe de spécialité Arts Plastiques est fermé par rapport à ce qui était prévu, basculé sur HGGSP, où la demande était plus forte que prévu. Les effectifs sont stables de la 1re à la Tle (13 classes). Les élèves sont libres de choisir les spécialités qu'ils souhaitent, aucun "menu" n'est imposé.
  - En CPGE, le nombre de places est inchangé. L'organisation des temps de cours au lycée et à l'UPPA est rappelée. Avec l'accueil de plus d'élèves et de nouvelles formations, une réorganisation des espaces est nécessaire, certaines salles étant très demandées. Dans les spécialités, l'établissement a fait le choix de réduire les effectifs, pour de meilleures conditions de travail dans ces places fortes de la réforme.
  - La DGH s'élèvera à la rentrée à 2552h, soit 115 postes en Équivalents Temps Plein (ETP). Tout est consommé, avec 0,24 de reste avec les pondérations : laissant très peu de marge.
- M. ROTTIER souligne l'inquiétude des familles pour réussir à entrer au lycée Louis Barthou, d'où une forte demande même en 1re (les options ne constituent pas un motif de demande dérogatoire). Les effectifs augmentent en classe de 2nde ABIBAC.

Romain MINVIELLE souligne des retours d'élèves qui lui indiquent par exemple ne pas avoir pu suivre deux enseignements dits "artistiques", s'opposant à cette "liberté" de choix.

M. GIRAUD indique qu'il existe bien cette contrainte, mais qu'elle est un cadre national et le ministère en est à l'origine.

Romain MINVIELLE évoque deux autres points : les difficultés pour les élèves de Terminales suivant trois spécialités

ainsi que les deux spécialités Anglais, voulant savoir s'il y avait eu des avancées. Effectivement, quelques doutes avaient été émis lors de la session de Février où avait été évoquée la possibilité de regrouper des élèves ayant les spécialités "LLCE Anglais Monde Contemporain" et "LLCE Littérature Classique".

- M. ROTTIER indique que la réunion dans un groupe de ces deux spécialités n'est plus d'actualité. En effet, les effectifs, par rapport aux moyens, permettent finalement de positionner trois groupes dans chacune des spécialités. Relativement à la situation des élèves avec trois spécialités, il est indiqué qu'il s'agit de la loi pour les élèves se retrouvant avec Maths/Si en Terminale : ils doivent suivre un enseignement de spécialité Physique. Cependant, il a été demandé à ce que les notes de Chimie ne comptent pas sur les bulletins des élèves en question.
- M. RIESTCH s'inquiète du sort des élèves, particulièrement en NSI, qui se retrouvent à 8 en Terminale, alors qu'aucun groupe n'est prévu sur leur ligne de DGH.
- M. ROTTIER indique que ces huit élèves en question sont intégrés pour partie de leur enseignement avec des élèves de 1re, une autre en autonomie à côté de leurs camarades du niveau inférieur, et enfin le reste du temps en autonomie, à côté du groupe de 1re.
- M. NUSSBAUMER fait le compte, notamment en classes préparatoires, mais ne dénombre que 330 places contre plus de 500 annoncées. Il lui est indiqué que sont présentes sur le document les places en première année de classes préparatoires, et non première ET deuxième année.
- M. NUSSBAUMER pose une seconde question demandant à ce que les adresses électroniques des parents d'élèves de l'établissement puissent être communiquées aux fédérations présentes au sein du lycée le plus tôt possible, en vue d'un premier contact avant les élections d'octobre.
- M. BOUCHETA répond que les services sont déjà très sollicités au Secrétariat des Proviseurs-Adjoints. Il rappelle que, contrairement à beaucoup d'établissements où les secrétariats seront fermés le 13 juillet, ce sera le 20 à L.Barthou, du fait de la charge de travail. De plus, un personnel, Major de concours, et la nomination de son remplaçant tardif rendront cette demande difficilement tenable dans les premiers jours de la rentrée.
- M. NUSSBAUMER répond qu'il entend évidemment ces difficultés, pouvant attendre quelques jours supplémentaires après la rentrée.
- M. BOURDAT réagit en demandant comment sont collectées ces coordonnées, en accord avec le RGPD (tout le monde ne sachant peut-être pas ce que deviendront leurs contacts) ?
- M. ROTTIER indique qu'une case, que la grande majorité des familles coche, est destinée à retenir le consentement.

#### 2. Liste des manuels scolaires

Pour information, M. ROTTIER présente un document reprenant les acquisitions de manuels pour l'année prochaine (renouvellement ou élargissement des collections). Cette liste a été définie sur conseil des équipes pédagogiques, après concertation.

3. Répartition de la dotation des Indemnités pour Missions Particulières

M. ROTTIER indique que depuis la réforme des IMP en 2015, le nombre de ces indemnités n'a que peu évolué au lycée L.Barthou. 16,5 IMP sont à attribuer, ce qui est peu. Il est donc proposé de maintenir la répartition en vigueur, qui semble donner satisfaction : 5,5 IMP pour la maintenance du parc informatique, 1 IMP pour la Chorale, 0,5 IMP pour la Référente Culture, 2 IMP (réglementaires) pour l'équipe EPS et 7,5 IMP pour les coordinateurs de discipline.

M. NUSSBAUMER demande s'il n'y a pas eu d'augmentation ou de possibilité de révision à la hausse des IMP attribuées à l'établissement.

M. ROTTIER indique que les IMP sont rares et qu'elles n'ont pas augmenté depuis 2018 à L.Barthou.

M. GUILHAUMAUD exprime un travail toujours plus important pour les CPE de l'établissement sans augmentation des postes, et sans aucune IMP accordée au service Vie Scolaire, l'accueil étant toujours plus large avec l'augmentation des effectifs.

M. ROTTIER indique que les marges de manœuvre sont très limitées et il n'est pas possible d'en attribuer aux CPE au vu du nombre, de même qu'aux professeurs investis sans compter dans le dispositif PPPE...

M. RIETSCH s'interroge quant au service de restauration où les effectifs ne semblent pas évoluer alors que le nombre d'élèves lui, oui.

M. ROTTIER indique qu'effectivement, ni IMP ni ouverture de postes n'ont été prévues.

Répartition des IMP adoptée à l'UNANIMITÉ - 14 VOTANTS.

#### 4. Actions / Projets

- M. ROTTIER présente le tableau des Sorties Pédagogiques pour l'année à venir, étudié quelques minutes auparavant en Commission Permanente. Il a encore très récemment été modifié, depuis l'envoi aux membres du CA, et pourra être complété : il s'agit d'un travail prévisionnel sur la base du travail des enseignants. Il est précisé qu'aucun projet n'a été écarté, et qu'un délai avait été demandé pour demande de vote au CA et de subventions.
- M. ROUÉ indique que ces projets feront l'objet de demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui exige une hiérarchisation des projets par ordre de priorité. Tous les projets seront validés en un acte.
- M. BOUCHETA quitte la séance à 19h06.
- M. RIETSCH demande si le classement prioritaire de projets onéreux pour moins d'élèves peut compromettre la réalisation et le financement d'autres plus larges ?
- M. ROTTIER répond par la négative : chaque demande de subvention étant indépendante et individuelle.
- M. ROUÉ rappelle que le fonds social reste également présent pour les familles qui auraient des difficultés.
- M. NUSSBAUMER demande si les projets gratuits pour les familles sont bien obligatoires pour les élèves, et salue la richesse de l'offre. Il réitère sa demande faite auparavant en commission permanente : le classement pour l'année prochaine des projets en fonction des classes, niveaux, et une évaluation de l'accord avec le Projet d'Établissement. Il serait aussi intéressant de voir apparaître le coût détaillé par élève de chaque sortie.
- M. ROTTIER répond qu'effectivement, les sorties gratuites pour les familles sont obligatoires. Les demandes de classement sont bien notées pour l'an prochain. Cette année, les équipes pédagogiques ont envoyé très tardivement parfois leurs projets, entraînant des informations brutes dans le tableau, et par chronologie de réception des actions.
- M. ROTTIER ajoute que les sorties sont importantes et encouragées, mais la priorité a été plutôt donnée à un travail fastidieux : celui de l'harmonisation de la notation, la problématique baccalauréat n'étant pas à négliger.

Romain MINVIELLE demande la parole pour se joindre à la demande de classement de M. NUSSBAUMER, et saluer la richesse des projets. Il s'agit d'une autre manière d'apprendre et de favoriser la cohésion de la classe dans d'autres moments de vie, éléments qui ont manqué durant un an de crise sanitaire.

M. ROUÉ intervient pour remercier le travail du service intendance pour la collecte de ces données, leur budgétisation, et la formulation des demandes de subvention.

Actions / Projets adoptés à l'UNANIMITÉ - 14 VOTANTS.

Mme ERTAURAN-VÉRITÉ signale qu'un deuxième vote doit être effectué, celui-ci afin de valider le classement des voyages, selon les règles prévues par la Région Nouvelle-Aquitaine (pour subvention jusqu'à 50%).

Les critères de classement sont détaillés : les projets les plus coûteux sont placés en premier pour qu'ils aient moins d'impact sont les fonds du lycée et les familles.

M. ROTTIER indique que la Région soutiendra des projets culturels très variés.

Romain MINVIELLE interroge quant aux générations d'Abibac qui n'auront pas pu bénéficier des échanges linguistiques alors qu'ils sont inscrits dans les textes. Il demande s'il est prévu que ces élèves les rattrapent, en terminale par exemple.

- M. ROTTIER répond qu'effectivement, la mobilité fait partie du cursus Abibac, mais en raison des épreuves du Baccalauréat ainsi que des coûts, ce ne sera pas possible.
- M. NUSSBAUMER requiert pourquoi le voyage Abibac, pourtant règlementaire est positionné en 2ème place, derrière le russe, quant à lui optionnel.
- M. ROTTIER justifie cela par le fait que le voyage de l'option russe est bien moins subventionné, là où les échanges Abibac sont déjà soutenus par l'OFAJ.
- M. GIRAUD ajoute que les effectifs en russe sont moins conséquents, à préserver donc. M. ROTTIER acquiesce puisque le soutien est assuré pour la classe Abibac, alors que l'enseignement du russe est plus menacé.

### Classement des voyages adopté à l'UNANIMITÉ - 14 VOTANTS

5. Convention CPGE avec l'Université Bordeaux Montaigne

Comme le veut la législation depuis 2015, M. ROTTIER stipule que le lycée, accueillant des filières post-bac, doit être conventionné avec un EPSCP (Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel), ici avec l'Université de Bordeaux. Le choix s'est porté sur celle-ci pour la philosophie initialement, puis pour les passerelles équivalentes, un professeur du lycée Louis Barthou en philosophie ayant aidé par son réseau.

- M. DA COSTA s'absente de la salle entre 19h25 et 19h31.
- M. BOURDAT quitte la séance à 19h28. Restent 13 votants.
- M. NUSSBAUMER demande ce que signifient les sigles "A/L" et "B/L" dans la convention.
- M. ROTTIER indique qu'il s'agit du nom des filières littéraires présentes.

Convention CPGE adoptée à l'UNANIMITÉ - 13 VOTANTS.

#### 6. Convention PPPE avec l'Académie de Bordeaux et l'UPPA

Sur le même principe, une convention avec l'UPPA et l'Académie de Bordeaux est soumise au vote par M. ROTTIER, afin que les étudiants s'inscrivent à l'UPPA et au Lycée. La présente convention fixe également les modalités d'évaluation, de composition des instances (...) : réflexions voulues par la Rectrice. Les réunions ont été efficaces et suivies, mais il reste un travail juridique à mener avec l'UPPA. Cette dernière a également souhaité dans cette convention mettre en valeur des actions.

- M. RIETSCH s'interroge quant aux chiffres de 80 élèves, alors que 40 étaient prévus lors de la session de février, ainsi qu'à propos des moyens humains.
- M. ROTTIER apporte la réponse suivante : l'UPPA a souhaité doubler, avec l'accord du Lycée L.Barthou, les effectifs palois (ce qui représente maintenant 10% des effectifs nationaux). De plus, il est vrai qu'aucun renfort humain n'est prévu sur la Vie Scolaire, ou encore les services administratifs du lycée, posant questions sur les moyens accordés.

Romain MINVIELLE salue pour les lycéens l'arrivée de cette nouvelle filière, dont les besoins se faisaient sentir dans la formation des professeurs du premier degré. Il s'agit aussi d'une belle vitrine au service du territoire.

M. ROTTIER acquiesce sur ces éléments, qui ne sont pas anodins.

Convention PPPE adoptée à 12 VOIX - 13 VOTANTS (1 abstention).

- 7. Mise à jour du règlement intérieur du service restauration (accueil des étudiants PPPE)
- M. ROUÉ présente le règlement intérieur mis à jour pour le service restauration, afin de pouvoir réglementairement accueillir les étudiants PPPE à la rentrée de septembre 2021. Aucune remarque n'est à noter.

Règlement Intérieur adopté à l'UNANIMITÉ - 13 VOTANTS

- 8. Accueil d'un référent jeunesse de la Région Nouvelle-Aquitaine
- M. ROTTIER présente l'arrivée d'un référent jeunesse de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il sera chargé d'animer et mettre en relation des acteurs pour la jeunesse sur le territoire. Son bureau sera situé au lycée, mais il travaillera également avec d'autres établissements béarnais (Pau, Lescar, Mourenx). Il s'agit d'une expérimentation dans le Poitou-Charentes (sous Ségolène Royal) élargie à la Nouvelle-Aquitaine

Romain MINVIELLE réagit de manière très positive à l'arrivée de ce référent, et l'attend avec impatience pour toujours plus dynamiser la vie lycéenne.

A 19h54, M. COUVREUR s'absente pour raccompagner un membre du CA qui quitte quant à elle la séance. Restent 12 votants.

Romain MINV	/IELLE présente le bilan du t	ravail de l'équipe CVL (à ret	trouver sur le site du lycée) depu	uis son arrivée à la
Vice-Préside	nce, sur 2020-2021. Une ving	taine de projets larges et va	ariés, des réunions régulières, u	n rappel sur la
composition	du CVL, des axes à travailler	r pour l'année suivante		

Il remercie également toutes les équipes pour cette année de collaboration, malgré un contexte particulièrement difficile.

M. ROTTIER salue le dynamisme de l'équipe lycéenne CVL, souvent reposant sur les mêmes, et l'engagement de son Vice-Président qui vient d'en présenter le bilan.

10. Guide du CVL "Demain Tous Citoyens"

9. Bilan Annuel (2020-2022) du CVL

Romain MINVIELLE reprend la parole pour évoquer le guide présenté quelques jours auparavant en CVL "Demain Tous Citoyens". Document lui tenant particulièrement à cœur, et réfléchi depuis longtemps, il s'agit d'un fil rouge, sur fond d'abstention record aux dernières élections chez les jeunes, afin de renforcer la citoyenneté. Avec un certain nombre d'actions larges et concrètes, il s'agit de valoriser la démocratie scolaire auprès des jeunes, comme antichambre de la démocratie des "adultes".

M. PLÈGUE réagit en disant qu'il y a véritablement là un enjeu.

M. ROTTIER salue l'initiative, d'autant plus durant cette année doublement électorale qui s'annonce.

## **RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU – ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

### 5. Organisation Administrative

1. Concessions de logements 2021/2022

M. ROTTIER soumet au vote les Concessions de Logements, avec peu de changements pour l'année 2021-2022. Beaucoup de ces logements sont occupés au titre de NAS (Nécessité Absolue de Service), et un au titre de COP (Convention d'Occupation Précaire).

Concessions de Logements adoptées à l'UNANIMITÉ - 12 VOTANTS.

## **RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU – HYGIENE ET SECURITE**

#### 6. Hygiène et Sécurité

- 1. PV du CHS du 22 juin 2021
- M. ROTTIER indique qu'il n'y a pas d'obligation légale pour un CHSCT dans les lycées n'ayant pas de section professionnelle. M. ROUÉ rappelle les items de la réunion. La législation veut que le PV soit adopté en CA.
- M. NUSSBAUMER revient sur le chiffre de 8 retours sur 270, et demande s'il n'est pas inquiétant.
- M. ROTTIER dit qu'il est vrai que le chiffre est faible, mais des évaluations ont peut-être été faussées ou surévaluées par certaines équipes.
- M. NUSSBAUMER évoque les problèmes du manque d'effectifs dont on entend souvent parler.
- M. ROTTIER dit que ce problème doit se régler auprès du Rectorat et de la Région Nouvelle-Aquitaine, n'ayant donc pas forcément toute sa place dans ce tableau des Conditions de Travail.
- M. NUSSBAUMER interroge la direction sur l'absence de l'avis des lycéens.
- M. ROTTIER répond que dans les textes ce n'est pas prévu, mais que c'est une piste à étudier.

Romain MINVIELLE réitère sa pensée exprimée lors du CHSCT : les élèves seront ravis de donner leurs avis et le CVL de les collecter.

## **RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU – CONVENTIONS / CONTRATS**

#### 7. Conventions / Contrats

- 1. Contrat de police d'abonnement lié aux conditions d'abonnement au service public pour la production et l'exploitation du réseau de chaleur de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
- M. ROUÉ présente le dispositif envisagé pour le lycée Louis Barthou, et la connexion à ce réseau pour 2022.

Romain MINVIELLE demande l'impact qu'aura sur le coût de l'énergie pour le lycée un tel dispositif.

- M. ROUÉ répond que le coût pour le lycée sera inférieur de 10 à 20% environ.
- M. RIETSCH s'interroge sur l'engagement pour 12 ans de l'établissement et les possibilités de résiliation, ainsi que ce qu'il adviendrait en cas de panne.

Mme ERTAURAN-VÉRITÉ et M. COUVREUR indiquent que l'ancien circuit ne sera démonté que lorsque le nouveau sera opérationnel, avec un délai de sécurité. Ceci permettra également la séparation du canal eau chaude et du canal chauffage.

M. ROTTIER précise que le lycée et ses agents resteront évidemment vigilants.

Mme ERTAURAN-VÉRITÉ poursuit en rapportant que cette proposition de raccordement a été faite au lycée en raison de sa taille.

M. ROTTIER termine en affirmant qu'il n'y a pas de risque pour le lycée. De plus, si des élèves veulent connaître le fonctionnement des machines, il sera possible de leur montrer, dans le cadre de leurs enseignements de spécialité par exemple.

Convention adoptée à 11 VOIX - 12 VOTANTS (1 abstention).

- 2. Recrutement des personnels de surveillance pour l'année 2021-2022 (AED & AESH)
- M. ROTTIER indique que les AED sont maintenant directement employés par le lycée, avec l'appui du lycée centralisateur Montesquieu de Bordeaux. Il faudra attendre le 15 juillet pour plus d'informations et la fin des recrutements. Concernant les AESH, le besoin est exprimé par les notifications de la MDPH, pouvant arriver à tout moment.

Recrutement adopté à l'UNANIMITÉ - 12 VOTANTS.

## **RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU – BUDGET 2021**

O. L	Juu	qet	20	

1.	DRM	pour information	· subventions s	spécifiques
1.		pour illiorniation	. Subventions	specilianes

M. ROUÉ détaille des subventions spécifiques reçues par le lycée Louis Barthou. Il s'agit de deux subventions spécifiques pour l'acquisition du matériel audiovisuel (3000 €) (Service AP) et l'acquisition d'un broyeur à déchets d'une valeur de 7000 €. (Service OPC)

M. ROUÉ rappelle le vote du 29 avril, au sujet d'une turbine de four à changer.

2. DBM pour vote : répartition des crédits globalisés (LOLF) et prélèvement sur fonds propres (achats matériels et travaux de peinture)

Monsieur ROUE indique que 15 000 € sont prélevés d'acheter des poubelles de tri sélectif d'extérieur (1163.16 €) des tableaux muraux blancs (4086.84 €) et entreprendre des travaux de peinture (9750 €).

Comme en 2020, une enveloppe de 6912 € a été attribuée au lycée, au titre des crédits globalisés.

Avec les reliquats, la somme à répartir est de 12 672.40 € (droits de reprographie : 4646.40 €, projets : 8026 €)

M. ROUÉ indique que le seuil de vigilance étant à 30 jours d'autonomie, le lycée doit rester particulièrement attentif puisqu'il est en-dessous. Par exemple, il faudra éviter des dépenses de réparation des dégradations : appel au civisme des élèves.

DBM adoptée à l'UNANIMITÉ - 12 VOTANTS.

# **RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU – QUESTIONS DIVERSES**

9. Questions diverses

La séance est levée à 20h55